



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/102
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située route du Pont VII sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5337 et en vue de l'implantation d'une activité de location immobilière à vocation industrialo-portuaire.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société AVENIR ET PERSPECTIVE, 111 Chemin du Grand Verger Le Pas de Baron – 83390 CUERS, SIREN n° 349 992 552 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société AVENIR ET PERSPECTIVE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-190 portant sur la dépendance susvisée le 04/12/2020.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 3 878 m².
Durée de la convention : 13 ans à compter du 1^{er} novembre 2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-190 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.